

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 03 Juillet 2012

L'an deux mille douze, le trois juillet à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le vingt-six juin deux mille douze, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (12) : Mr Didier GUILBAULT, Mr Thierry BENOIST, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mr Gilles FIÉ, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Véronique SANTERRE, Mme Marylène PERRIGAULT, Melle Chantal PACHET, Mr Roger AUPETIT, Mr René DAUDIN, Mme Renée THEVES, Mr Eric MOUTARDIER.

Etaient absents représentés (2) :

Mr Jean-Charles CARRE pouvoir à Mr Didier GUILBAULT
Mr Jean-Michel CASSAGNE pouvoir à Mr Roger AUPETIT

Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-neuf heures, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu du 12 avril 2012.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Subventions 2012 :

Monsieur le Maire rappelle qu'une association loi de 1901 ne doit pas chercher à faire des bénéfices. Elle doit équilibrer ses recettes et ses dépenses. Les résultats positifs d'un exercice peuvent être investis dans des biens ou provisionner des dépenses futures.

L'argent n'est qu'un moyen au service de l'objet de l'association, les membres ne peuvent pas en tirer profit personnel de quelque manière que ce soit.

Toute demande de subvention doit être accompagnée d'un document budgétaire sincère présentant notamment l'existence d'un compte épargne si des bénéfices sont sensés financer un projet à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

NOM	Subventions 2012
Entente Sportive	1 525 €
Comité des Fêtes	610 €
Amicale des Anciens	610 €
Chorale des Baladins des Bords de l'Indre	80 €
Association des Anciens Combattants	450 €
APE « Trivillage »	150 €
Ecole intercommunale de Football	700 €
Amicale des Chasseurs (Mrs BENOIST et MOUTARDIER membres de l'association, ne prennent pas part au vote)	300 €
Comice du Monde rural	87,30 €

Refus d'attribution de subvention pour deux associations extérieures : AFM et AFSEP.

2. Effacement des réseaux Eclairage public « Le Brosseau, La Catinerie » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des enfouissements de l'éclairage public « Le Brosseau, La Catinerie » – Tranche 2 –

La part communale pour l'effacement des réseaux de l'éclairage public a été estimée par le SIEIL à : 1 708,12 €.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'engage à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

3. Renouvellement Baux ruraux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'échéance des baux concernant des locations de parcelles.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de renouveler les baux suivants :

- Laurent GILLOIRE « Neuil » 37500 CRAVANT LES COTEAUX :
Parcelles D 82 – 85 « La Petite Forêt » à CRAVANT LES COTEAUX,
- Frédéric BERTAULT « La Germonerie » 37500 SAINT BENOIT LA FORET :
Parcelles B 48 – 49 – 421 « Les Petites Landes » à SAINT BENOIT LA FORET,

Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature des baux.

4. Redevance Inhumation et Exhumation en terrain commun :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les opérations d'inhumation et d'exhumation en terrain commun sont effectuées par le personnel communal, et, à ce titre, les Pompes Funèbres Générales, chargées des obsèques versent à la commune une redevance d'inhumation et d'exhumation.

Il propose de fixer le montant de cette redevance à 150 € pour les inhumations et les exhumations effectuées au cours de l'année 2012.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Fixe le montant de la redevance d'inhumation et d'exhumation à 150 €,
Autorise le Maire à émettre le titre correspondant,
Dit que cette indemnité sera reversée en totalité au personnel communal chargé des inhumations et des exhumations.

5. Questions diverses :

- Lecture des courriers : - Ligne TER Courrier de la Région Centre
- Intercommunalité : 01/01/2014 mise en place de l'intercommunalité,
- Utilisation de la salle des fêtes par les associations extérieures : rien n'est prévu pour l'instant, dossier à revoir à la rentrée si demande écrite d'une association,
- Commission cimetière : suite à la dernière visite au cimetière, la commission doit revoir les différents courriers à envoyer, un appareil photos doit être acheté par Jean-Michel CASSAGNE,
- Commission voirie : au prochain conseil municipal, il faudra dénommer 3 rues. La Poste se propose d'envoyer un courrier avec la nouvelle adresse dans chaque foyer, une réunion publique pourrait être envisagée,

- Centrale photovoltaïque : IEL a déposé le permis de construire le 14 juin dernier, Monsieur le Maire a fait la demande auprès du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur pour début Octobre,
- Ralentisseurs bourg + cité des pins : demande de devis à TPPL, JEANSON, RTL. TPPL a été retenue pour les travaux,
- 14 Juillet : les inscriptions des conseillers municipaux sont à faire rapidement,
- Marché Public de la Maîtrise d'œuvre pour la placette : ouverture des plis Vendredi 06 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 20.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 10 Juillet 2012